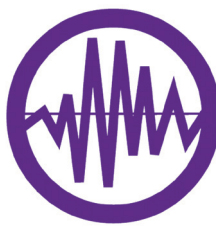


DOCUMENT À CONSERVER

LES RISQUES MAJEURS À GUIPRY-MESSAC



SOMMAIRE

- Page 3, 4
Informations générales
- Page 5
Les bons réflexes en cas d'alerte
- Page 6
Les inondations
- Page 10
Feux de forêt
- Page 12
Risques sismiques
- Page 14
Mouvements de terrain
- Page 16
Transport
matières dangereuses
- Page 18
Pollution des sols, radon
- Page 19
Vigilance météorologique
- Page 20
Installations industrielles clas-
sées (IPCE)
- Page 21
Prévention PPRI
- Page 24
Informations utiles

Le mot du Maire

La Ville de Guipry-Messac, comme tout autre territoire, est susceptible de subir un certain nombre de risques majeurs, naturels, technologiques ou sanitaires. Même si le plus connu d'entre eux à Guipry-Messac est celui des inondations, cela ne doit pas nous empêcher de nous préparer à d'autres types de risques : feux de forêt, tempête, attentat...

La sécurité des habitants est l'une des principales préoccupations de la municipalité.

Le présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a été élaboré dans un souci d'information et de prévention. Il recense les risques majeurs et indique les mesures de prévention, de protection et d'alerte.

Je vous invite à en prendre connaissance et à le conserver en vue d'adopter les bons comportements en cas de besoin. La prévention et les bons réflexes en cas de crise impliquent certes, les élus et les services municipaux, mais aussi chacune et chacun des citoyens guissacois.

Thierry BEAUJOUAN, Maire de Guipry-Messac

Livret DICRIM distribué par la Mairie de Guipry-Messac
Directeur de publication : Thierry BEAUJOUAN
Coordination : Commissions Communication / Tourisme, PCS
Impression : Les Éleveurs d'Idées - 35480 Guipry-Messac
Tirage : 3 700 exemplaires
Distribution : La Poste
Avril 2024
ISSN : 2681-5117

LE DICRIM, C'EST QUOI ?

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNALE SUR LES RISQUES MAJEURS

L'objectif de ce DICRIM est de vous **informer** sur :

- Les risques qui peuvent survenir sur la commune de Guipry-Messac.
- Les mesures de prévention, de protection, de sauvegarde et d'alerte mises en œuvre.
- Les consignes de sécurité à respecter en cas de catastrophe.

LE RISQUE

Un **risque** est la combinaison entre un **aléa** (manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique) et un **enjeu** (ensemble de personnes ou de biens pouvant être affectés par un phénomène). Les conséquences d'un risque potentiel sur un enjeu donné caractérisent la **vulnérabilité**, c'est-à-dire le niveau de gravité dudit risque.

On appelle **risque majeur** la possibilité d'un événement dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

On distingue deux grandes catégories de risques majeurs :

- **Les risques naturels :**

Inondation, tempête, feu de forêt, avalanche, séisme, mouvement de terrain, etc.

- **Les risques technologiques :**

Risque industriel, transport de matières dangereuses, risque nucléaire, etc.

LA PRÉVENTION

La **prévention** regroupe l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour empêcher un phénomène naturel ou anthropique prévisible sur les personnes et les biens : connaissance du risque, vigilance, mais également information des personnes concernées.

L'ALERTE À LA POPULATION

L'alerte permet à chacun de modifier son comportement pour appliquer les consignes de sécurité et les mesures de protection adaptées. L'alerte peut être diffusée avant et durant le risque (risque météo, inondation...) ou seulement suite à son apparition lorsque celui-ci ne peut être anticipé (accident de transport de matières dangereuses...).

En fonction de chaque situation, l'alerte sera transmise selon des voies adaptées : médias classiques (radio, presse, télévision), Internet, message déposé dans les boîtes aux lettres, téléphone, affiche, véhicule sonorisé ou même par une visite à domicile.



LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Institué par la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile, et régulé par l'article L731-3 du code de la sécurité intérieure, le Plan communal de sauvegarde (PCS) a vocation à **regrouper l'ensemble des documents** de compétence communale **contribuant à l'information préventive et à la protection** des populations.

En cas de sinistre, le Maire dirige les opérations de secours et déclenche le PCS. Ce plan, qui est un document opérationnel, repose sur l'identification des risques présents sur le territoire communal.

Il a pour objectif d'anticiper les principales missions et fonctions, ainsi que l'organisation des services municipaux afin de faire face à une situation d'urgence.

LA RÉSERVE COMMUNALE DE PROTECTION CIVILE (RCPS)

La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 a créé un nouvel outil de mobilisation civique, ayant vocation à **apporter un soutien et une assistance aux populations** : les réserves communales de sécurité civile. Des bénévoles sont placés sous la seule autorité du maire, et chargés d'apporter leur concours au maire dans les situations de crise, mais aussi dans les actions de préparation et d'information de la population.

LE DISPOSITIF ORSEC

Le Plan Orsec est le plan de gestion de crise de la préfecture. Il est déclenché par le Premier ministre ou par le Préfet. Les services de la Préfecture ont établi un inventaire des risques existant sur chaque commune, ils sont signalés dans le Document départemental des risques majeurs (DDRM).

RISQUES AUXQUELS LA COMMUNE EST EXPOSÉE

Inondation	Feu de forêt	Sismicité	Mouvement de terrain
Existant	Existant	Faible	Existant
Radon	Transports de matières dangereuses	Pollution des sols	Installations Industrielles classées (IPCE)
Important	Existant	Existant	Existant

LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER EN CAS D'ALERTE



SE METTRE & RESTER EN SÉCURITÉ

LAISSER LES ENFANTS
À L'ÉCOLE, ILS Y SONT
EN SÉCURITÉ.

En se protégeant
dans un bâtiment,
voire en se confinant,
ou en évacuant
la zone de danger.



ÉVITER DE TÉLÉPHONER

N'UTILISER
SON TÉLÉPHONE
QU'EN CAS
D'URGENCE.

Il ne faut pas saturer
les réseaux de
communication.



SE TENIR INFORMÉ

AFIN DE CONNAÎTRE
LE COMPORTEMENT
À ADOPTER.

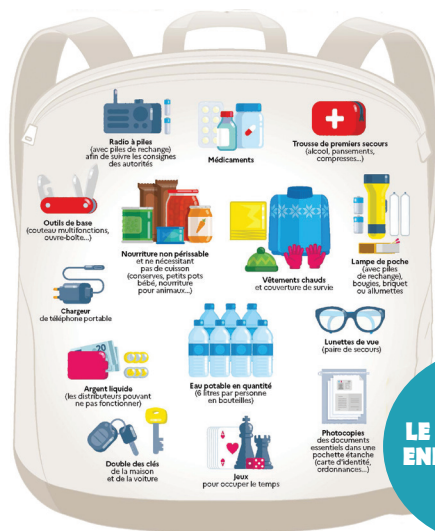
Pour cela, privilégier un
poste radio à piles per-
mettant de capter les
informations transmises
par Radio France et
France Bleu, même si
les réseaux sont coupés.

KIT D'URGENCE

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72h sont souvent les plus éprouvantes.

Ce kit préparé à l'avance, vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours.

Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



**PLACEZ
LE SAC DANS UN
ENDROIT FACILE
D'ACCÈS**



RISQUE INONDATION



Les crues de la Vilaine sont des crues dites lentes de plaine. Les caractéristiques importantes sont la hauteur d'eau et la durée de submersion.

La vitesse d'écoulement des eaux et la vitesse de montée des eaux sont des paramètres secondaires. Les vitesses maximales de montée des eaux en période de crues sont de l'ordre de 3 cm/h sur le secteur de Guipry-Messac. Néanmoins, localement, des vitesses de courant peuvent être plus importantes et entraîner des risques pour les vies humaines.

Deux facteurs sont à l'origine des crues :

- la saturation des sols en eau suite à une pluviométrie importante en cumul les semaines précédant la crue ; il s'agit de pluies peu intenses mais soutenues ;
- une pluviométrie intense qui provoque des pics de crue.

LES RISQUES LIÉS AUX INONDATIONS SONT :

- **Pour les personnes :** risque de noyade.
- **Pour les biens :** dégradation des infrastructures et réseaux, des bâtiments (sous-sols et garages en particulier) ; développement de moisissures suite à une humidité importante.
- **Pour l'environnement :** pollution des eaux et des sols, très souvent liée aux coulées de boue entraînant des déchets.

HISTORIQUE

La Ville de Guipry-Messac a été touchée à plusieurs reprises par des inondations, ces épisodes se sont notamment produits en 1881, 1910, 1995, 2000, 1999 et 2001.

DES MESURES DE PRÉVENTION, DE PROTECTION ET DE SAUVEGARDE

LE PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION

La ville de Guipry-Messac est couverte par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation du bassin Vilaine amont. Ce document cartographie les zones soumises aux risques et définit les règles d'urbanisme qui s'y applique (voir page 18).

VIGICRUES, UN OUTIL D'INFORMATION EN LIGNE

Une carte de "vigilance crues" est accessible sur internet : www.vigicrues.gouv.fr

Elle donne 24h/24, en temps réel, une information sur les côtes et débits surveillés par l'État.

Les stations permettant de suivre l'évolution sur Guipry-Messac sont :

- Écluse de Guipry
- Écluse de Mâlon

Sur le principe de la carte de vigilance météorologique, un code couleur indique le niveau de danger potentiel dans les 24 h pour chaque tronçon.

ROUGE	Risque de crue majeure.
ORANGE	Risque de crue génératrice de débordements importants.
JAUNE	Risque de crue génératrice de débordements.
VERT	Pas de vigilance particulière.

LES REPÈRES DE CRUE

Les repères de crue sont des marques historiques rappelant le niveau atteint par les cours d'eau lors de leurs crues.

Témoins des inondations majeures, ces repères sont des éléments cruciaux de la transmission d'une culture du risque et de l'entretien de la mémoire collective.

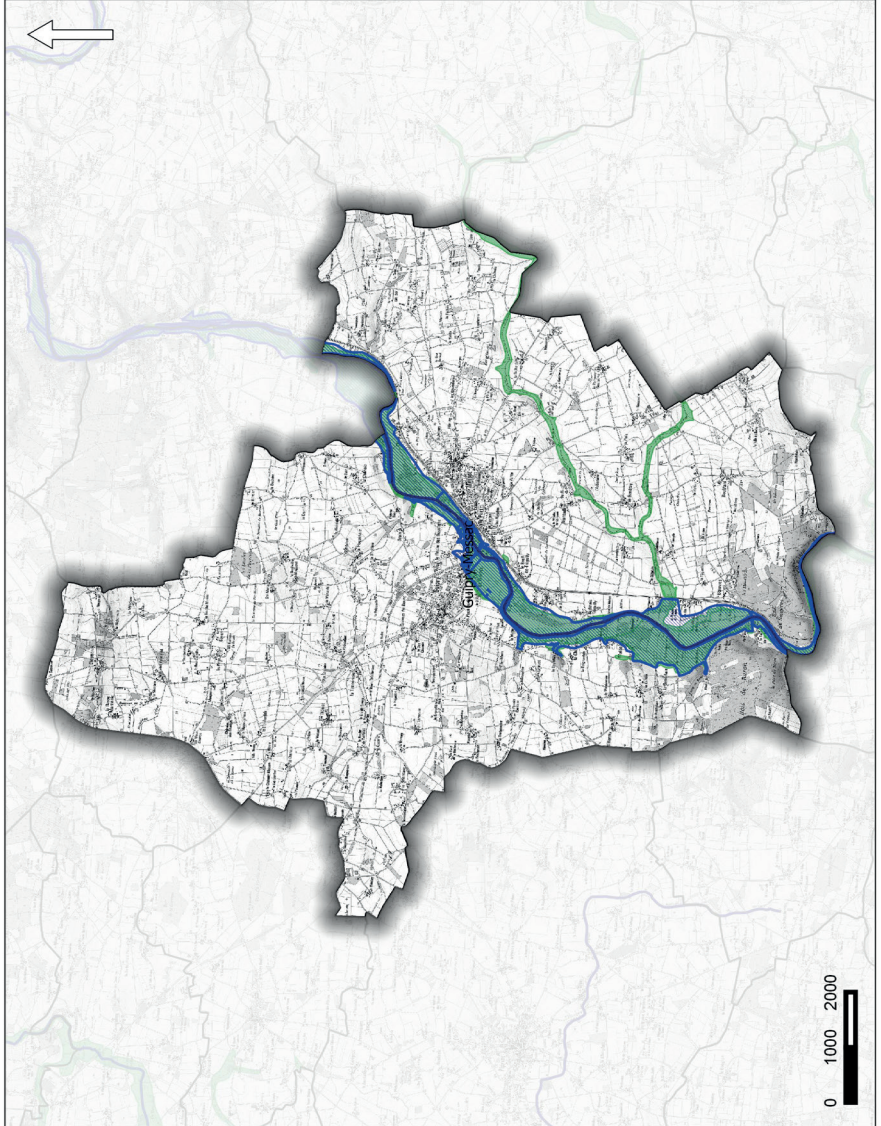
Les repères permettent de comparer l'ampleur des crues, de constater leur fréquence, et aident les citoyens à visualiser les conséquences potentielles du risque inondation.



INONDATION GUIPRY-MESSAC

DDTM35/2MC2/Pôle risques
Sources : DDTM35, scan250/GN

Créée le : 27/08/18
© DDTM D'Ille-et-Vilaine - reproduction interdite



- PPRI Moyenne Vilaine (29 avril 2005)
- Cours d'eau
- Abis des zones inondables - Campagne 1
- Limite communale

LES BONS RÉFLEXES



**QUE FAIRE
EN CAS D'...**

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER un diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ votre kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ les dispositifs de protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ une zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTÉZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RISQUE FEUX DE FORÊT



Les bois, forêts et landes de Guipry-Messac sont classées comme exposés à un **risque fort d'incendies** par arrêté préfectoral du 7 Juillet 2023.

Toute l'année et dans l'ensemble du département :

Il est interdit à toute personne de porter ou d'allumer du feu sur les terrains boisés, plantations, reboisements et landes et à moins de 200 m de ces lieux.

Du 1er mars au 30 septembre :

il est interdit de fumer dans ces mêmes lieux et à moins de 200 m de ces lieux.

En cas de conditions climatiques défavorables et d'alerte sécheresse, les restrictions d'usage et d'accès aux bois peuvent être renforcées (interdiction travaux agricoles, accès).



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le débroussaillage est obligatoire pour certains propriétaires de bâtiments situés à moins de 200 m de forêts, maquis, garrigues, landes...



LES BONS RÉFLEXES



QUE FAIRE EN CAS DE...

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

FEU DE FORÊT ?

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- **DÉBROUSSAILLEZ** autour de chez vous avant l'été
- **ORGANISEZ** les barbecues loin de la végétation
- **RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE, sources d'étincelles**, loin de la pelouse et des herbes sèches
- **JETEZ vos mégots dans un cendrier.** Faites attention aux cendres incandescentes



En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- **DONNEZ L'ALERTE** en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- **ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES** (bouteilles de gaz, etc.)
- **RENTREZ** le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- **ABRITEZ-VOUS** dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- **OCCULTEZ LES AÉRATIONS** et les bas de porte avec des linges mouillés
- **COUVREZ-VOUS** le nez et la bouche avec un linge humide
- **LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT** pour faciliter l'accès des pompiers
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée



En attendant les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

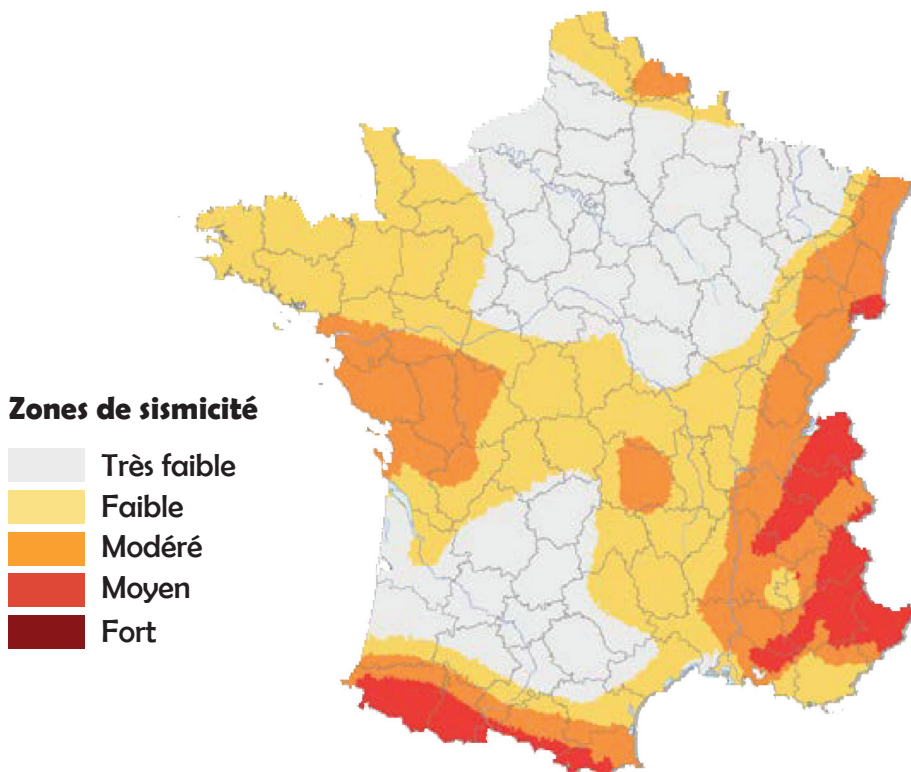


RISQUE SISMIQUE

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur. Il peut engendrer **différents phénomènes**, comme des glissements de terrain ou des chutes de blocs, ce qui en fait **le phénomène naturel le plus meurtrier**. En plus du **risque d'accident mortel**, un très grand nombre de personnes peuvent se retrouver blessés, déplacés ou sans abri. Les bâtiments et ouvrages peuvent être endommagés ou détruits, de même que des **infrastructures présentant un risque pour la sécurité** (comme des conduites de gaz). Enfin, les séismes peuvent avoir un impact environnemental important, soit en **provoquant des accidents industriels**, soit en **modifiant le paysage** (tarissement ou apparition de sources d'eau, détournement de lits de rivières...).

Un zonage sismique de la France a été élaboré selon cinq zones, de la zone de sismicité très faible (niveau 0) à la zone de sismicité forte (niveau 5).

La commune de Guipry-Messac, comme l'ensemble de la Bretagne a été classée en zone de sismicité faible (niveau 2).



LES BONS RÉFLEXES



QUE FAIRE EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ELOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



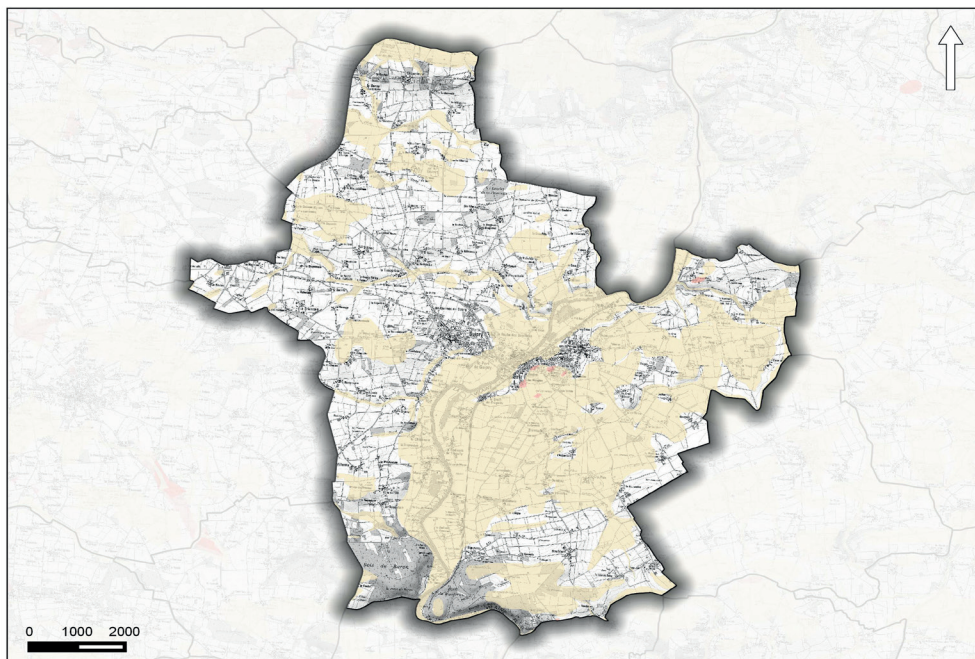
RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

L'ALÉA RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

Les **mouvements de terrain** sont une manifestation du déplacement gravitaire des masses de terrain, déstabilisées sous l'effet de sollicitations naturelles ou anthropiques. On distingue les **mouvements de terrain lents** (affaissements, retrait-gonflement des sols argileux, glissements) des **mouvements rapides** (effondrements, chutes de pierres, éboulements, coulées boueuses...). Sur le département, **le risque le plus fréquent est celui lié au retrait-gonflement des argiles.**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétraction du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente le risque.

Guipry-Messac est concernée par un risque de mouvement de terrain retrait-gonflement d'argiles.



 Faible

 Moyen



POLLUTION DES SOLS - RADON

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.

En extérieur, ce gaz se dilue rapidement. En revanche, il peut s'infiltrer dans les maisons (via des fissures, des passages de canalisations...) et s'y accumuler.

Depuis 1987, le radon est classé comme cancérigène certain par l'OMS. En effet, en se désintégrant naturellement, il produit des particules radioactives dans l'air qui, une fois inhalées, se fixent sur les voies respiratoires et en irradient les cellules. À long terme, l'inhalation de radon peut conduire à augmenter le risque de développer un cancer du poumon.

A Guipry-Messac, le risque est de catégorie 3 donc élevé.

LES BONS RÉFLEXES



QUE FAIRE
EN CAS DE...

RISQUE RADON

Les consignes

Des solutions techniques existent pour réduire la concentration en radon dans son habitation :

- aérer quotidiennement son domicile par l'ouverture des fenêtres au moins 10 minutes par jour ;
- ne pas obstruer les entrées et les sorties d'air, quand elles existent, et les nettoyer régulièrement ;
- veiller à l'entretien régulier du système de ventilation, quand il existe, et à changer les filtres régulièrement.

Les travaux d'aménagement suivants permettent également de réduire la concentration en radon dans son habitation :

- assurer l'étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol vis-à-vis du passage du radon (fissures, joints sol/mur, passages des réseaux) ;
- améliorer, rétablir ou mettre en œuvre une ventilation naturelle ou mécanique dans le sous-sol de son domicile.

Les solutions techniques sont à choisir et à adapter à son bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Une fois ces solutions mises en œuvre, il est recommandé de vérifier leur efficacité en réalisant de nouvelles mesures de radon.



RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Une marchandise dangereuse est une matière ou un objet qui peut présenter des risques pour l'homme, les biens, et/ou l'environnement. Ces marchandises peuvent être transportées sous forme liquide ou solide. Elles présentent souvent une concentration et une agressivité élevées.

Le risque transport de marchandises dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, ou canalisation. Cela peut engendrer un incendie, un dégagement de nuage toxique, une explosion, une corrosion ou encore une pollution du sol et/ou des eaux. Les effets d'un nuage toxique ou d'une pollution des eaux peuvent être ressentis à des kilomètres du lieu du sinistre.

CARACTÉRISTIQUES

Trois types d'effet sont associés au risque de transport de marchandises dangereuses :

- L'explosion,
- L'incendie
- Le dégagement d'un nuage toxique.

Ces effets peuvent se cumuler et ainsi aggraver l'accident.

Un accident TMD peut également entraîner une pollution des sols ou une pollution aquatique.

Guipry-Messac est concernée par un flux de transport de matières dangereuses par voie routière (voie départementale D772 - voie principale reliant Pipriac à Bain-de-Bretagne et traversant Guipry-Messac), par voie ferroviaire et canalisation de gaz.

LES BONS RÉFLEXES



QUE FAIRE
EN CAS DE...

ACCIDENT IMPLIQUANT DES MATIÈRES DANGEREUSES

Les consignes

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

- Vous mettre à l'abri
- Fermer fenêtres, portes, aérations...
- Fermer les ouvertures vers l'extérieur
- Écouter la radio

CE QUE VOUS NE DEVEZ PAS FAIRE

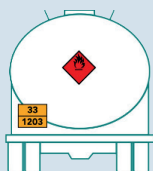
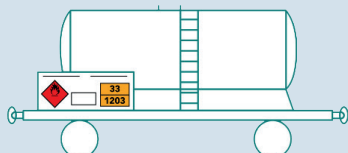
- Fumer
- Téléphoner pour libérer les lignes pour les secours
- Récupérer vos enfants à l'école

Témoin d'un accident

- Eloignez les personnes proches de l'accident et les mettre à l'abri, ainsi que vous-même
- Appelez les pompiers au 18 ou 112 depuis un téléphone portable
- Décrivez si possible, et sans vous mettre en danger, la plaque orange (chiffres) et la plaque avec le ou les symboles à l'arrière du véhicule

- Prévenez la Mairie
- Si vous êtes chez vous, fermez tout : fenêtres, portes, gaz, électricité, ventilation ...
- Évitez toute flamme ou étincelle
- En cas de picotements ou d'odeurs fortes, respirez avec un linge ou un mouchoir mouillé

Les symboles



Classe 3 :
Liquides inflammables
Essence, Gasoil, Fuel



33 Code de danger (KEMLER)
1203 Code matière (n°ONU)

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



INSTALLATIONS INDUSTRIELLES CLASSÉES (ICPE)

Il s'agit d'un événement accidentel se produisant sur un établissement industriel. Les principales manifestations du risque industriel sont l'incendie, l'explosion et la dispersion dans l'air, l'eau ou le sol de produits dangereux. Ces manifestations peuvent parfois être liées.

LES MESURES PRISES

Les installations à risque sont soumises à des réglementations strictes, et notamment celles relatives aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Des prescriptions définies au Plan Local d'Urbanisme réglementent l'urbanisation autour des sites industriels, afin de limiter les risques et les populations exposées.

Les établissements industriels présentant les risques les plus importants à Guipry-Messac sont :

- Hirsch France - Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique

Non Seveso

ZI de Pélouaille

- La ferme du Luguen

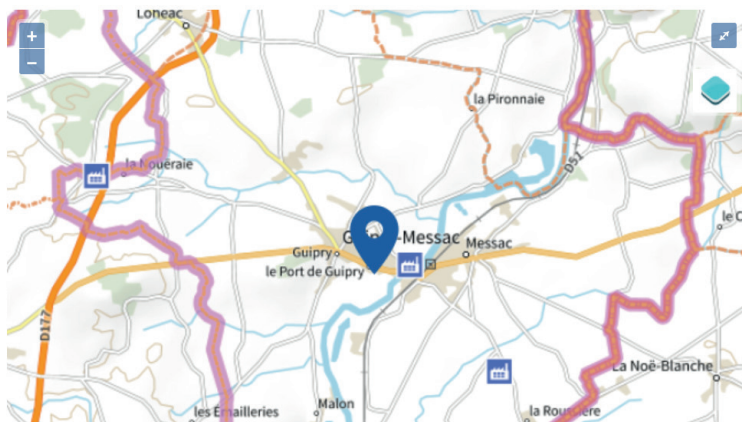
Non Seveso

Courbouton

- SASU ECLOR Boissons SA ex CCL FERMIERE

Non Seveso

Z14 rue du Bois Jacquelin



Légende :



Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique



Usine Seveso seuil haut



Usine Seveso seuil bas



Usine non Seveso



LA VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE

UN DISPOSITIF D'AVERTISSEMENT SUR LES DANGERS MÉTÉOROLOGIQUES

La vigilance météo couvre aujourd'hui 9 phénomènes :

Vent violent, vague-submersion, pluie-inondation, crues, orages, neige-verglas, avalanches, canicule et grand froid.

Actualisée au moins deux fois par jour à 6 h et 16 h, la carte de vigilance signale le niveau de risque maximal pour les prochaines 24 heures à l'aide d'un code couleur.

Le département est ainsi coloré en **rouge**, **orange**, **jaune** ou **vert** selon la situation météorologique et le niveau de vigilance nécessaire.

- En cas de phénomène **dangereux de forte intensité** :
La zone concernée apparaît en orange.
- En cas de phénomène **très dangereux d'intensité exceptionnelle** :
La zone concernée apparaît en rouge.

Les phénomènes sont précisés à l'aide de pictogrammes.



Vent violent



Inondation



Grand-froid



Pluie-inondation



Neige-verglas



Avalanches



Orages



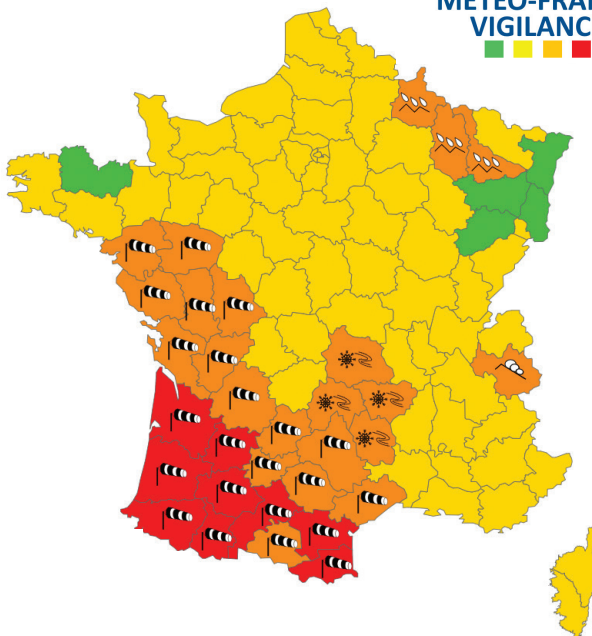
Canicule



Vagues-submersion



METEO-FRANCE
VIGILANCE

INFORMATIONS UTILES

NUMÉROS D'URGENCE

- Appel d'urgence européen
112
- Pompiers
18
- Samu
15
- Police / Gendarmerie
17
- Secours pour les personnes sourdes ou malentendantes
114
- Centre antipoison
02 41 48 21 21

NUMÉROS UTILES

- ANTARGAZ - Urgence gaz
0 801 01 07 07
- ENEDIS - Numéro d'urgence
09 726 750 35
- VÉOLIA
0 969 323 529
- SAUR - Eau potable, dépannage
02 78 51 80 09

POUR M'INFORMER

- Mairie de Guipry-Messac
02 99 79 41 24
www.guipry-messac.fr
Facebook Ville de Guipry-Messac
- Préfecture
0 821 80 30 35
www.ille-et-vilaine.gouv.fr
- Météo France
0 899 71 02 35 ou 05 67 22 95 00
www.vigilance.meteofrance.fr
- Vigicrues
www.vigicrues.gouv.fr
- Inforoute Ille et Vilaine
www.ille-et-vilaine.fr/inforoute
- Gouvernement
www.gouvernement.fr/risques
- Géorisques
www.georisques.gouv.fr

Le site web « Géorisques » vous permet de connaître les risques existants à côté de chez vous. Ce site vous donne également accès à des cartes interactives mais aussi à des dossiers thématiques détaillant tout ce qu'il faut savoir par type de risques.